



LA VEILLE EMPLOI-FORMATION DU CARIF-OREF OCCITANIE



N°506

12/10/2022



veille@cariforefoccitanie.fr



<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>

- ACTUALITE EMPLOI FORMATION OCCITANIE 1**
- APPELS A PROJETS 3**
- APPRENTISSAGE - ALTERNANCE 4**
- EGALITE PROFESSIONNELLE 4**
- ENTREPRISES 5**
- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 6**
- FORMATION PROFESSIONNELLE 6**
- ILLETTRISME-APPRENTISSAGE DE LA LANGUE 8**
- INSERTION PROFESSIONNELLE 8**
- SECTEURS - METIERS - FILIERES 9**



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

ACTUALITE EMPLOI FORMATION OCCITANIE

La plateforme DigitalSkills fait peau neuve

Créée en 2017 par le cluster Digital Place (Digital 113), avec un financement de l'Etat, pour répondre aux besoins des entreprises régionales en matière de compétences numériques, DigitalSkills est pilotée et animée par le Carif-Oref Occitanie depuis 2019, avec un financement de l'Etat et de la Région Occitanie.

Fruit d'un travail partenarial avec l'Etat, la Région et les acteurs de l'emploi et de la formation en Occitanie, cette nouvelle version de la plateforme permet de consulter :

- toute l'offre de formation dans les métiers et les compétences du numérique en Occitanie
- un large choix d'offres d'emploi, de stages et d'alternance dans le numérique : agrégation des offres d'emploi de Pôle emploi et de ses partenaires et de 7 communautés d'entreprises (At Home, IOT Valley, La Mêlée, Digital 113, CPME 31, le Village by CA 31 et le Pôle Action Média)
- une CVthèque partagée pour faciliter le sourcing des entreprises avec plus de 3 000 profils numériques de bac à bac+5
- les principales aides financières et conseils aux entreprises pour recruter, former et gérer leurs RH
- des actualités et des agendas dédiés aux thématiques du numérique en Occitanie

Gratuite et ouverte à tous, elle s'adresse aux :

- candidats (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants), qui souhaitent se former ou trouver un emploi dans le numérique en Occitanie
- entreprises régionales, quel que soit leur secteur d'activité, qui recherchent à former leurs collaborateurs ou recruter de nouveaux talents dans le numérique
- organismes de formation et écoles de la région pour le recensement de leurs formations numériques.

<https://www.digitalskills.fr/>

L'essentiel de la conjoncture de la filière construction en Occitanie et dans ses départements - Situation conjoncturelle à fin septembre 2022

CERC Occitanie, Octobre 2022, 5 p.

Voir en particulier la rubrique emploi, démographie des entreprises, aides aux entreprises.

<https://www.cercoccitanie.fr/>

Demandeurs d'emploi indemnisés à fin juin 2022 - Occitanie

Pôle emploi Occitanie, Statistiques et indicateurs, Octobre 2022, 2 p.

Ce tableau recense, en fin de mois, le nombre d'allocataires indemnisés par Pôle emploi en région Occitanie. Cette publication est déclinée pour chaque département.

<https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/rechercher-des-documents/par-thematique/marche-du-travail/beneficiaires-d-une-allocation/tous/1/MA1/dernieres-publications/>

Aide à la mobilité des demandeurs et repreneurs d'emplois

Région Occitanie, Octobre 2022

La mobilité apparaît comme une des premières préoccupations des Français. Les demandeurs et repreneurs d'emploi les plus vulnérables souffrent encore plus d'un déficit d'accès à la mobilité. Face à ce contexte, la Région a souhaité apporter une réponse spécifique à la problématique de mobilité des personnes en difficulté.

L'objectif de ce dispositif est de les accompagner à trouver une solution de mobilité autonome et durable pour faciliter leur insertion professionnelle. Pour ce faire, les parcours se décomposent en 3 volets successifs et individualisés :

un diagnostic mobilité afin d'identifier le réel besoin du bénéficiaire et les solutions existantes sur le territoire,

un accompagnement-coaching individuel afin de mettre en place les moyens pour une mobilité immédiate, le cas échéant et si aucune autre solution n'a pu être mobilisée à court terme, un véhicule à 2 ou 4 roues pourra être mis à disposition.

Bénéficiaires concernés :

- les demandeurs d'emploi non suivis par Pôle Emploi intégrant une formation professionnelle,
- les repreneurs d'emploi disposant d'un contrat de travail d'une durée minimale d'un mois
- les salariés en reconversion professionnelle suite à un licenciement (contrat de sécurisation professionnelle ou dans le cadre d'une prestation grands licenciements)
- les jeunes de 16 à 25 ans prescrits par leur conseiller Mission Locale dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle.

Pour bénéficier de cet accompagnement, le demandeur ou repreneur d'emploi pourra se présenter directement auprès de l'opérateur, avec ou sans prescription (Pôle Emploi, Département, Mission Locale, Cap Emploi...) et muni d'un justificatif (contrat de travail ou de formation).

<https://www.laregion.fr/Aide-a-la-mobilite-des-demandeurs-et-repreneurs-d-emplois>

Les chiffres clés de l'économie sociale et solidaire en Occitanie

CRESS Occitanie, Septembre 2022

Infographies disponibles pour chaque département, du poids de l'économie sociale et solidaire en Occitanie, ainsi que pour Montpellier Méditerranée Montpellier et Toulouse Métropole.

<http://www.cressoccitanie.org/les-publications-de-loress-lr/>

Portrait des travailleurs non-salariés en Occitanie

CASTRILLON Ana Maria, Carif-Oref Occitanie, Mai 2022, 38 p.

Cette étude donne un aperçu du profil des non-salariés et de leur organisation par régime et par secteur.

Les travailleurs non-salariés (TNS) regroupent l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non-salariés (agricole et non-agricole). Cela concerne les Micro-entrepreneurs (ME) et les Non-salariés classiques (NSC). La catégorisation des régimes est définie par la nature de leur activité, ainsi que par les bénéfices qu'ils en retirent.

Cette population a connu une forte augmentation au cours de ces dernières années. En 2019, l'Insee dénombre 382 000 Travailleurs non-salariés en Occitanie, leur nombre a doublé au cours des cinq dernières années. Parmi eux, plus de 323 000 relèvent du régime non agricole et près de 59 000 du régime agricole.

Les travailleurs non-salariés sont une population plutôt masculine avec 64 % d'hommes contre 36 % de femmes. Il existe des différences plus ou moins marquées selon l'activité des TNS. En effet, les aides familiaux sont majoritairement des femmes (70 % en Occitanie et 64 % en France), tandis que les employeurs sont majoritairement des hommes (73 % en Occitanie et 72 % en France), tout comme les indépendants (60 % en Occitanie et 58 % en France).

L'âge moyen des travailleurs non-salariés est passé de 47,2 ans en 2013, à 47,6 ans en 2018, ce qui montre un léger vieillissement de cette population. De manière générale, le niveau de formation des travailleurs non-salariés est proche de celui observé parmi les salariés, à l'exception du niveau 7. Trois TNS sur dix sont titulaires d'un diplôme de niveau 6 ou plus. Cette proportion est légèrement inférieure chez les salariés (27 %).

<https://www.cariforefoccitanie.fr/actualite/portrait-des-travailleurs-non-salaries-en-occitanie/>

APPELS A PROJETS

Marché de prestation de formations d'animateurs en prévention des risques dans le secteur Sanitaire et Médico-Social (SMS) et des Troubles MusculoSquelettiques (TMS) - Carsat Midi-Pyrénées

Date limite de réponse le 21 octobre 2022

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/marche-de-prestation-de-formations-d-animateurs-en-pr/ao-8830037-1>

Construction d'une ingénierie de formation et de modules de formation digitalisés ou multimodaux dans le cadre de l'EDEC pour la branche des scieries agricoles et des exploitations forestières, la branche des entreprises de travaux et services forestiers en exploitation forestière et sylviculture - OCAPIAT

Réponse attendue pour le 27 octobre 2022 à 19h00 au plus tard

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_IV35lqIsMV

Formations à destination du public du Collège Doctoral de l'Université de Montpellier dans des domaines comme le management ou la gestion de projets en français ou en anglais - Université Montpellier

Date limite de réception des offres le 28 octobre 2022 à 12h00

<https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:%22%252222-133416%2522>

Appel à projets 2022 : Aide aux investissements des CFA - AFDAS

Les réponses sont attendues pour le 2 novembre 2022 au plus tard

<https://www.afdas.com/actualites/prestataire/appel-a-projets-investissements-cfa.html>

Accompagnement global, social et professionnel en mission locale - UNIFORMATION

Date limite de remise des dossiers de candidature le 2 novembre 2022

<https://www.uniformation.fr/prestataire/appels-doffre/appel-doffre-accompagnement-global-social-et-professionnel-en-mission-locale>

Réalisation d'actions de formation sur le thème " Aménagement, urbanisme et action foncière " organisées par la délégation Occitanie du Cnft

Date limite de réception des offres le 7 novembre 2022 à 12h00

<https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:%2222-136632%22>

Consultation pour une étude sur les trajectoires professionnelles multi sectorielles : agriculture et pluriactivité - OCAPIAT

Réponse attendue pour le 10 novembre 2022 à 12h00 au plus tard

<https://www.ocapiat.fr/appel-projets/trajectoires-professionnelles-en-agriculture-et-pluriactivite/>

APPRENTISSAGE - ALTERNANCE

Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage : modification du délai de prise en compte des recommandations de France compétences - Décret 2022-1273 du 29 septembre 2022

Ce texte prévoit que, jusqu'au 30 novembre 2022, le délai dans lequel les branches professionnelles sont invitées par France compétences à prendre en compte ses recommandations dans le cadre de leur révision est fixé à titre dérogatoire à dix jours, au lieu d'un mois.

[Consulter le décret sur Légifrance](#)

Accompagnement des jeunes souhaitant s'orienter vers l'apprentissage à la rentrée 2022 - Instruction interministérielle du 26 septembre 2022

Cette instruction vise à "mobiliser les cellules régionales interministérielles d'accompagnement mises en place depuis la rentrée 2020, afin de rassembler les acteurs (centres de formation d'apprentis, opérateurs de compétences, employeurs) et les leviers de mise en relation entre offre et demande d'apprentissage" autour des priorités suivantes :

"Accompagner les jeunes qui ont fait des demandes de formation par la voie de l'apprentissage sur les plateformes de préinscription via Affelnet lycée et Parcoursup dans la recherche d'un employeur ;

Proposer à des jeunes de commencer une formation en centre de formation d'apprentis (CFA) sans avoir signé de contrat, dans la limite de trois mois ;

Proposer une orientation vers la prépa-apprentissage aux jeunes les plus en difficulté qui n'ont pas encore finalisé leur projet professionnel, qui ne possèdent pas le niveau de maîtrise du socle commun de compétences ou ceux qui ne sont ni en scolarité, ni en formation, ni en emploi ;

Inciter les CFA à s'accrocher au tableau de bord de l'apprentissage, outil d'amélioration de la qualité du pilotage de l'apprentissage."

[Consulter l'instruction sur Légifrance](#)

EGALITE PROFESSIONNELLE

Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique - Edition 2022

DGAFP, Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, Octobre 2022, 85 p.

Cette huitième édition du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique présente l'actualité de la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2021 et des retours d'expérience issus des trois versants de la fonction publique qui mettent en perspective des politiques et pratiques innovantes.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-2021-sur-egalite-professionnelle-entre-femmes-et-hommes-dans-la-fonction-publique>

EMPLOI

Comment la crise sanitaire a-t-elle affecté le nombre et le profil des demandeurs d'emploi de longue durée ?

Dares Analyses, n°48, Octobre 2022, 4 p.

Au cours de la première année de la crise sanitaire, l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) a été plus forte que celle de l'ensemble des inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C. Après avoir atteint un pic à 1,6 million en mars 2021, le nombre de DELD est redescendu jusqu'à 1,3 million en mars 2022 sous l'effet de l'assouplissement des restrictions, atteignant ainsi un niveau légèrement inférieur à celui d'avant-crise.

Entre les mois de février 2020 et 2021, la hausse des DELD a essentiellement concerné des populations jusque-là peu représentées : les jeunes, les personnes inscrites depuis moins de 18 mois et celles ayant un droit ouvert à l'assurance chômage. La progression a été plus forte dans les métiers des secteurs les plus affectés par les contraintes sanitaires, comme ceux du spectacle. La baisse survenue à partir du printemps 2021 provient essentiellement d'une hausse des retours à l'emploi.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/comment-la-crise-sanitaire-t-elle-affecte-le-nombre-et-le-profil-des-demandeurs-demploi>

PoEm : le tableau de bord des politiques de l'emploi

DARES, Septembre 2022, 20 p.

PoEm est l'outil qui permet de diffuser des tableaux de bord et des séries longues consacrées aux politiques de l'emploi. Il permet rapidement toutes les données de suivi des dispositifs consacrés à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/poem-tableau-de-bord-des-politiques-de-lemploi>

Les embauches accélèrent au 2^e trimestre 2022

BARRY Victor, Dares Indicateurs, n°49, Octobre 2022, 7 p.

Au 2^e trimestre 2022, en France métropolitaine, 6 615 100 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), soit 6,1 % de plus qu'au trimestre précédent (après +1 % au 1^{er} trimestre 2022).

Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) progresse de façon marquée (+7,3 % après +1,0 %). Le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) augmente de manière plus modérée (+0,4 % après +0,7 %).

6 519 300 contrats prennent fin au 2^e trimestre 2022, soit 6,4 % de plus qu'au trimestre précédent (après +0,4 % au 1^{er} trimestre 2022). Le nombre de fins de CDI repart à la hausse (+3,3 % après -0,6 % au trimestre précédent). Parallèlement, 5 410 900 CDD se terminent, en hausse de 7,1 % (après +0,6 % au trimestre précédent).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-embauches-accelerent-au-2e-trimestre-2022>

La négociation collective d'entreprise en 2021

Direction générale du travail, Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Septembre 2022, 508 p.

Après le recul du nombre d'accords conclus en 2020 du fait de la crise sanitaire, l'année 2021 voit ce nombre repartir à la hausse. Comme en 2020, le dialogue social a été un levier essentiel pour permettre aux partenaires sociaux de faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques, sociales et organisationnelles.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/bilan-de-la-negociation-collective-en-2021>

ENTREPRISES

Prestation « conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) - Instruction DGEFP/MADEC/2022/208 du 15 septembre 2022

Légifrance, Septembre 2022, 13 p.

Cette instruction de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) a été adressée aux préfets de région concernant la prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) pour les TPE et PME. Cette instruction prend le relais de l'ancienne instruction qui avait adapté la PCRH à la crise sanitaire et « vise à :

- préciser la nature des projets éligibles à un cofinancement de l'Etat
- placer le dispositif dans le champ des aides de minimis

- préciser les principales caractéristiques attendues de la part des prestataires permettant de garantir la qualité de l'intervention notamment de justifier d'au moins 2 ans d'expérience dans le conseil RH ou l'accompagnement RH

- préciser le taux d'intensité du cofinancement de l'Etat » même si l'aide reste plafonnée à 50 % des coûts admissibles HT dans la limite de 15 000 euros pour un accompagnement individuel comme pour un accompagnement d'un collectif d'entreprises (quel que soit le nombre d'entreprises concernées).

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45368>

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution

DREES, Septembre 2022, 336 p.

Ce document présente un panorama complet des différents dispositifs permettant d'assurer la redistribution en faveur des ménages les plus modestes, mais aussi des conditions de vie, de l'insertion et des parcours de ces derniers. L'édition 2022 propose notamment des études sur les conditions de vie et de logement, l'isolement social, l'emploi, la conciliation des vies familiale et professionnelle, l'accompagnement et l'insertion, le niveau de vie, la santé et les trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. Elle présente, en outre, les barèmes en vigueur à ce jour des prestations sociales et, pour la première fois, intègre dans le périmètre de cet ouvrage, les étudiants bénéficiaires de bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur. Les effets des prestations sociales sur la réduction de la pauvreté y sont aussi analysés.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/minima-sociaux-et>

FORMATION PROFESSIONNELLE

Semaines de l'évolution professionnelle, du 10 au 21 octobre 2022

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat est partenaire de la 3^e édition des Semaines de l'évolution professionnelle, coorganisées par l'APEC, le Réseau EVA, le Groupement Evolution, BGE Guyane, Anthéa RH Corse et Aksis Martinique, et qui auront lieu du 10 au 21 octobre 2022.

L'évènement, dédié aux salariés, aux indépendants du secteur privé et aux entreprises, permettra notamment de mieux faire connaître le conseil en évolution professionnelle (CEP).

Au programme, plus de 100 webinaires sur les thématiques de l'évolution professionnelle.

<https://www.semaine-evolution-professionnelle.fr/index.html>

Panorama sur les différents dispositifs de la reconversion professionnelle - Replay Webinaire du 16 septembre 2022 - Centre Inffo

La formation professionnelle permet de changer de métier ou de profession. Quels sont les caractéristiques d'un projet de transition ou de reconversion professionnelle ? Qui prend l'initiative ? Comment préparer un projet de reconversion ? Quels sont les dispositifs accessibles aux salariés ? A quelles conditions ? Avec quel financement ? Ce webinaire a fait le point sur la mise en œuvre des projets de reconversion et transition professionnelles.

Intervenants : Jean-Philippe Cépède, Directeur Juridique, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo - Stéphane Rémy, Sous-directeur aux politiques de formation et de contrôle, DGEFP

<https://www.centre-inffo.fr/produits-services/webinaire>

Où en est la formation en Métavers ? Podcast FORMA Radio

Quelle stratégie formative faut-il avoir pour aborder les pédagogies immersives ?

Interview de Nicolas Dupain Président de France Immersive Learning et Vice-Président de XR4Europe.

<https://formaradio.fr/ou-en-est-la-formatio-en-metavers/>

Enregistrement des organismes de formation préalablement à l'entrée sur la plateforme

Portail d'information des Organismes de Formation, Octobre 2022

Depuis le 6 octobre, tout nouvel organisme de formation voulant être référencé sur Mon Compte Formation, ainsi que chaque nouvel établissement d'un organisme de formation déjà référencé sur la plateforme, est soumis à une procédure d'enregistrement préalable.

L'activité sur la plateforme Mon Compte Formation est encadrée par les conditions générales d'utilisation (CGU) complétées des conditions particulières (CP). Ces conditions fondent les relations contractuelles et déterminent l'intégralité des engagements de chacune des parties intervenant sur la plateforme Mon Compte Formation.

Les organismes de formation respectant les critères d'éligibilité permettant de proposer des actions de formation sur Mon Compte Formation effectuent une demande d'accès via le formulaire mis à leur disposition à la connexion à l'espace professionnel des organismes de formation (EDOF), assorti des pièces justificatives.

La Caisse des Dépôts procède ensuite au contrôle des informations et des justificatifs. Au cours de ces démarches, et pendant le processus de vérification, les organismes de formation sont accompagnés via une aide à la saisie, une série de ressources documentaires, ainsi que par des webinaires d'information, pour lesquels la participation est obligatoire.

De cette manière, tout nouvel organisme aura le temps de se familiariser davantage avec les conditions générales de vente afin de travailler par la suite en toute conformité.

<https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualites/enregistrement-des-organismes-de-formation-prealablement-lentree-sur-la-plateforme>

Les sortants de la formation professionnelle. Résultats de l'enquête Post-Formation

DARES, Octobre 2022

Parcours de formation, mise en contact avec des employeurs potentiels, perception d'avoir été accompagné... Quel est l'avis des sortants de formation professionnelle sur le déroulement de leur formation ?

Parmi les personnes ayant fini une formation (hors CPF autonomes) en France métropolitaine au deuxième trimestre 2021, 66 % visaient l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification, et parmi eux 81 % l'ont obtenu au moins partiellement (74 % complètement).

Depuis la crise sanitaire, le recours au distanciel est plus fréquent : près de la moitié des stagiaires (47 %) déclarent que leur formation s'est déroulée au moins partiellement à distance. Une proportion similaire (45 %) déclare que leur formation comprenait une période d'immersion en entreprise.

Les stagiaires se déclarent en général satisfaits de leur formation : 82 % déclarent avoir été bien informés du contenu de la formation, et 86 % jugent qu'elle a été utile, mais seulement 45 % des stagiaires déclarent avoir été accompagnés pendant leur formation pour préparer leur recherche d'emploi et 23 % avoir été mis en contact avec des employeurs potentiels.

22 % des stagiaires qui avaient suivi une formation préparatoire (remise à niveau, aide à l'élaboration du projet professionnel ...) poursuivent en formation six mois après la fin de la formation (14 % pour l'ensemble des formations). Enfin, 8 % des personnes de France métropolitaine qui avaient démarré une formation (hors CPF autonomes) prévue pour se terminer au deuxième trimestre 2021 l'ont interrompue avant la fin.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-sortants-de-formation-professionnelle>

Décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux

France Compétences, Septembre 2022, 10 p.

Suite aux avis conformes de la Commission de la certification professionnelle portant sur des demandes d'enregistrement, avis produits lors de la séance du 27 juillet 2022, le Directeur général de France compétences a procédé à des décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux.

Ces décisions sont publiées sur le site de France compétences et seront ultérieurement publiées au journal officiel de la République française.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/decisions-denregistrement-aux-repertoires-nationaux-septembre-2022/>

ILLETTRISME-APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

Bilan 2022 des Journées nationales d'action contre l'illettrisme

ANLCI, Octobre 2022, 20 p.

Ce premier document bilan retrace en quelques points, la 9^e édition des JNAI.

<http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/Document-bilan-de-la-9eme-edition-des-journees-Nationales-d-Action-contre-l-Illettrisme>

INSERTION PROFESSIONNELLE

Comité des parties prenantes du Contrat d'engagement jeune (CEJ) : 178 000 jeunes bénéficiaires depuis le lancement en mars 2022

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Septembre 2022

Retour sur le comité des parties prenantes du Contrat d'engagement jeune (CEJ) qui a pour but de renforcer l'insertion professionnelle des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation. Elle a permis un échange sur les premiers éléments de bilan ainsi que sur les pistes de progrès reposant notamment sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs porteurs de solutions, en lien avec les entreprises.

Les premiers résultats sont encourageants. Au 23 septembre, 178 000 bénéficiaires sont entrés en CEJ depuis son lancement le 1^{er} mars 2022.

Ce dispositif permet aux jeunes les moins diplômés, en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) ou en ZRR (zone de revitalisation rurale) de disposer d'un accompagnement intensif :

45 % des jeunes sont sans diplômes, 60 % des jeunes ont un niveau 3 ou infra (CAP-BEP) et 90 % des jeunes ont un niveau 4 (Bac) ou infra ;

18 % des jeunes résident en QPV et 13 % des jeunes résident en ZRR.

En moyenne, les jeunes bénéficient de 16 heures d'activités par semaine : accompagnements individuels, collectifs et ateliers ciblés. Par ailleurs, des solutions dites structurantes leur sont proposées : actions de formation, écoles de la deuxième chance, Epide, service civique, emplois aidés....

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/comite-des-parties-prenantes-du-contrat-d-engagement-jeune-cej>

Après une baisse en 2020, le taux d'insertion à 30 mois des diplômés de master repart fortement à la hausse

Note flash du SIES, n°25, Octobre 2022, 3 p.

En 2019, 112 600 étudiants ont été diplômés de master (hors enseignement) à l'université, 36 % ont poursuivi ou repris des études dans les 30 mois suivants. Parmi ceux entrés dans la vie active, 93 % occupent un emploi au 1^{er} décembre 2021. Leur taux d'insertion professionnelle à 30 mois est supérieur de 3 points à celui de la promotion précédente alors que leur taux d'insertion à 18 mois en 2020, pendant la crise

sanitaire, accusait un retard de près de 3 points. L'insertion des diplômés après apprentissage était en revanche meilleure à 18 mois malgré la crise sanitaire. Les emplois occupés demeurent de qualité, les niveaux d'adéquation avec le diplôme restent élevés. Les rémunérations sont plus élevées pour les diplômés par la voie de l'alternance.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/apres-une-baisse-en-2020-le-taux-d-insertion-30-mois-des-diplomes-de-master-repart-fortement-la-87340>

INSERTION PROFESSIONNELLE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Comité interministériel du handicap du 6 octobre 2022. Dossier de presse

Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Octobre 2022, 57 p.

Parmi les domaines qui feront l'objet d'une politique prioritaire en 2023 :

- élaborer une nouvelle feuille de route pour l'emploi des personnes en situation de handicap, en co-construction avec les acteurs de l'emploi, les personnes en situation de handicap et les employeurs
- améliorer le diagnostic de la capacité de travail et l'orientation des personnes
- favoriser l'accès à la formation de droit commun
- poursuivre la transformation des établissements et services d'aide par le travail (Ésat) et le développement des entreprises adaptées.

Mieux accompagner les employeurs en favorisant et valorisant l'engagement inclusif des entreprises, en permettant aux employeurs d'identifier plus facilement de nouveaux talents, en proposant une offre d'accompagnement simple, lisible et en proximité, en sécurisant les recrutements et en favorisant le maintien en emploi.

<https://handicap.gouv.fr/comite-interministeriel-du-handicap-du-6-octobre-2022>

Circulaire n° 6375/SG relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle pour l'inclusion des personnes handicapées

Cette circulaire rappelle l'objectif fixé par le Gouvernement de rendre la société pleinement inclusive en intégrant la dimension du handicap dans la mise en œuvre des politiques publiques, afin de favoriser l'accessibilité universelle, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la participation des personnes en situation de handicap à la construction des solutions qui les concernent.

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45372?origin=list>

SECTEURS – METIERS - FILIERES

Profession coiffeur. Les chiffres clés 2021

UNEC, Octobre 2022, 21 p.

Avec 100 100 établissements la coiffure occupe le 2^e rang des activités artisanales (après les entreprises de maçonnerie générale). La profession compte parmi les acteurs majeurs du commerce de proximité : près de 175 800 actifs (dont 107 000 salariés, 19 000 apprentis) sont chaque jour au service des Français et exercent avec passion et expertise leur métier.

<https://unec.fr/chiffres-cles-de-la-coiffure/>

Emploi salarié et marché du travail dans les transports au 2^e trimestre 2022

Stat Info, Septembre 2022

Entre fin mars et fin juin 2022, l'emploi salarié hors intérim du secteur des transports et de l'entreposage continue d'augmenter (+ 0,2 %, soit + 3 500 emplois), après une hausse de 0,1 % au premier trimestre 2022. L'emploi intérimaire mobilisé par le secteur diminue de nouveau (- 3,5 %, après - 6,8 % au premier trimestre 2022). L'effectif total du secteur est de 1 535 900 salariés. Dans l'ensemble du secteur privé, les effectifs salariés hors intérimaires s'accroissent de 0,6 % durant le deuxième trimestre 2022, tandis que l'intérim

baisse de 2,5 %. Sur le marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) dans les métiers du transport et de la logistique (T & L) diminue au deuxième trimestre 2022 (- 3,4 %) pour le quatrième trimestre consécutif. Le nombre total de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) baisse de 1,8 %. Les déclarations d'embauche de plus d'un mois par les entreprises de transport augmentent de 2,5 % au deuxième trimestre 2022.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/emploi-salarie-et-marche-du-travail-dans-les-transports-au-deuxieme-trimestre-2022>

La mobilité domicile-travail des salarié(e)s des particuliers employeurs

FEPEM, Baromètre de l'emploi à domicile, n°39, Septembre 2022, 4 p.

Dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, la mobilité domicile-travail représente un enjeu particulièrement important d'accès à l'emploi : l'organisation du travail des salarié(e)s repose souvent sur l'intervention au domicile de plusieurs employeurs, ce qui nécessite plusieurs déplacements quotidiens. En 2021, l'Observatoire de l'emploi à domicile a lancé une étude auprès d'un échantillon représentatif de salarié(e)s de particuliers employeurs (hors assistant(e)s maternel(le)s) sur leurs pratiques et leurs attentes en matière de mobilité domicile-travail. Ce 39^e Baromètre de l'Observatoire de l'emploi à domicile présente les principaux résultats.

<https://www.fepem.fr/barometre-de-l-observatoire-des-emplois-de-la-famille/>

Actualisation de la cartographie des emplois directement mobilisés par les Jeux de Paris 2024

Les Opcoc Afdas et Akto ont présenté une mise à jour de la cartographie des emplois mobilisés par les JO de 2024 à Paris réalisée dans le cadre de l'Edec "Grands événements culturels et sportifs" lancé en 2019.

Dans le cadre de l'EDEC « Grands événements culturels et sportifs », 19 branches professionnelles, le ministère du Travail, AKTO, l'Afdas et Paris 2024 (Comité d'organisation des JO de 2024) se sont dotés d'un outil de GPEC mobilisés par les JOP, prenant la forme d'une cartographie.

150 000 emplois vont être directement mobilisés par les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024.

Cette cartographie présente 25 fiches métiers dans diverses branches (communication/marketing, spectacle vivant, collecte des déchets, tourisme, propreté, sécurité, transport, logistique, audiovisuel, ...), qui décrivent notamment les principales conditions d'emploi et d'exercice, les voies d'accès au métier, les aires de mobilités professionnelles et les enjeux en termes d'emploi et de formation pour permettre de qualifier ces salariés au-delà des JOP.

<https://www.akto.fr/les-grands-evenements-culturels-et-sportifs-un-enjeu-de-taille-pour-les-entreprises-de-11-branches-professionnelles/>

VAE

20 ans de la VAE : à l'aube d'une transformation majeure ? Table ronde FFFOD

À l'occasion des 20 ans de la VAE, Joël Ruiz, le président du FFFOD, a animé une table ronde "Quelle VAE pour demain ?" aux côtés d'Olivier Gérard, Claire Khecha et Olivier Phelip lors de cette journée conjointement organisée avec la FCU, le GARF, l'AFREF et le CNAM.

<https://www.fffod.org/s-informer/article/20-ans-de-la-vae-a-l-aube-d-une-transformation-majeure>

Projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

Vie publique, Septembre 2022

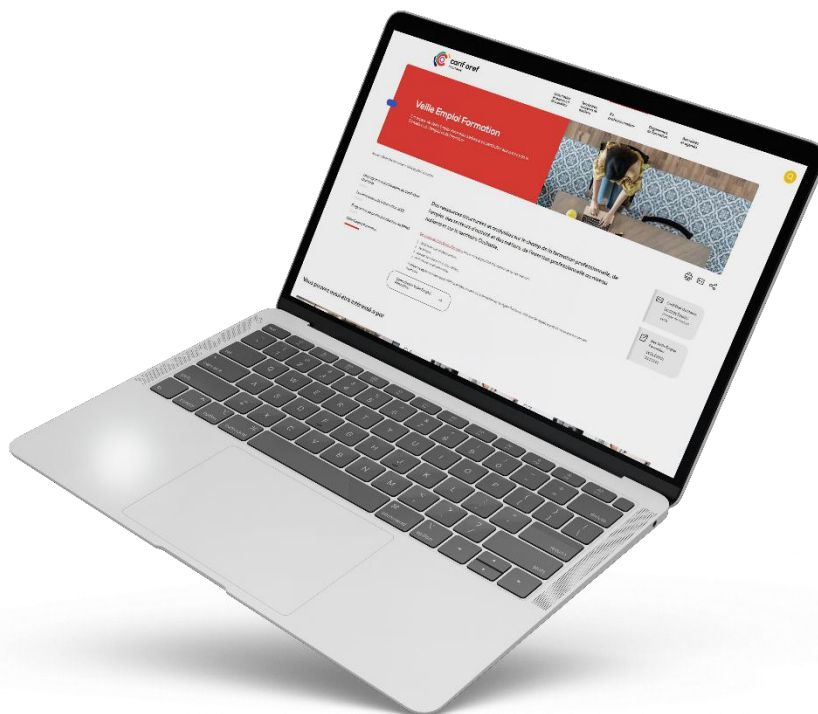
Ce projet de loi permet de prolonger les règles actuelles de l'assurance chômage, dans l'attente d'une nouvelle réforme début 2023 pour répondre aux difficultés de recrutement des entreprises. Il crée également un service public de la VAE. Il s'agit des premières mesures pour parvenir au plein emploi d'ici 2027. Un amendement du gouvernement sur la réforme de la VAE a par ailleurs été voté. Il crée un service

public de la VAE, afin d'organiser la coopération entre les acteurs et de mieux articuler le parcours de l'utilisateur. Le groupement d'intérêt public, qui sera chargé de ce nouveau service public, gèrera une plateforme numérique, héritage des développements menés dans le cadre de l'expérimentation Reconnaître et valider l'expérience (ReVa). L'objectif est de mettre en place un guichet unique de la VAE à la disposition des candidats. Un décret viendra préciser la nouvelle procédure simplifiée de la VAE. L'étape administrative de recevabilité sera supprimée, au profit d'une étape de faisabilité, organisée autour d'un entretien préalable avec le candidat.

<https://www.vie-publique.fr/loi/286195-reforme-de-lassurance-chomage-et-de-la-vae-projet-de-loi>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Carif-Oref Occitanie

<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>



La veille emploi-formation du Carif-Oref Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE

Rédaction : Sandrine ROUSSEL

Réalisation : Carif-Oref Occitanie



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen